



enerfip

DEVENEZ ACTEURS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

www.enerfip.fr

presse@enerfip.fr

[Facebook](#) | [Twitter](#) | [Google+](#) | [Linkedin](#) | [Viadeo](#)

[blog](#)





La Transition Energétique a enfin sa plate-forme de financement participatif

Sur Enerfip, **les citoyens** peuvent **investir** à partir de 100 € dans des **projets d'énergie renouvelable** (EnR), pour des taux d'intérêt compris entre 3 et 8%.

Ainsi, les citoyens peuvent enfin devenir **acteurs de la transition énergétique** et orienter leur épargne en toute **transparence** vers **l'économie réelle**.

De leur côté, les porteurs de projet ont accès à une **nouvelle source de financement**.

Enerfip a été fondé par 4 amis engagés pour la Transition Energétique et pour construire une société plus solidaire. Eux-mêmes professionnels des énergies renouvelables, ils ont conçu Enerfip pour répondre aux problèmes auxquels ils ont eu à faire face : les petits projets d'énergie renouvelable (quelques centaines à quelques millions d'euros d'investissement) intéressent peu les grandes sociétés de développement et peinent parfois à se financer. En jeu, les 20% à 30% de fonds propres nécessaires pour monter un projet (une banque finance rarement plus de 70% à 80%).

Enerfip est agréé **Conseiller en Investissements Participatifs** par l'Autorité des Marchés Financiers depuis avril 2015, et a été sélectionné par Pôle Réalis, l'incubateur des start-ups de l'économie social et solidaire de la Région Languedoc-Roussillon.



Financement
Participatif
France



CCI MONTPELLIER



DOSSIER

<i>Pourquoi ENERFIP?</i>	4
<i>Nos critères de sélection: l'économique, l'environnemental, et le social</i>	5
<i>Investir sur ENERFIP, comment ça marche ?</i>	7
<i>Qui est derrière ENERFIP ?</i>	9
<i>Notre jargon</i>	10
Contact	11

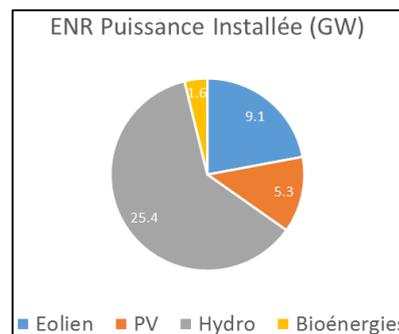




Pourquoi ENERFIP?

La pertinence du modèle d'Enerfip se fonde sur un **triple constat**.

Premièrement des projets d'énergie renouvelable, excellents tant sur les plans technique que financier ou social, font souvent face à des problèmes financement. Le problème principal est le niveau de **fonds propres** exigé par les banques pour octroyer un prêt bancaire souvent très important (20 à 30% du coût du projet).



Deuxièmement, l'énergie intéresse les Français et ces derniers sont résolument en faveur de la Transition Energétique : 89% des **Français sont favorables au déploiement des énergies renouvelables**¹, et 87% estiment qu'ils devraient avoir **un droit de regard sur les choix énergétiques** du pays². Cela se traduit d'ailleurs au plan politique national par la **Loi de Transition Energétique** en débat actuellement au parlement, et au plan européen par des objectifs très ambitieux à horizon 2030.

Troisièmement, la généralisation de l'utilisation d'internet et le **nouveau cadre réglementaire de la finance participative** permettent une participation des citoyens à des investissements auxquels ils n'avaient pas accès avant.

« La solution d'Enerfip ne se substitue pas aux banques ; elle permet aux projets de trouver une nouvelle source de quasi-fonds propres (sous forme d'obligation non convertible) afin d'obtenir un emprunt bancaire. Enerfip se présente donc comme un excellent moyen de résoudre des problèmes très communs de financement de projets d'EnR, tout en permettant aux citoyens de s'impliquer directement dans la Transition Energétique et d'en bénéficier financièrement » explique Julien Hostache, directeur général d'Enerfip. « L'enjeu est de réussir le changement d'échelle du financement participatif pour voir un impact réel sur la Transition Energétique. » ajoute Léo Lemordant, président d'Enerfip.

¹ Sondage OpinionWay pour Qualit'ENR de janvier 2015 , p.6

² Sondage CSA de mars 2014 , p.4



Nos critères de sélection: l'économique, l'environnemental, et le social

Les projets proposés à la collecte sur Enerfip, **portés par des professionnels**, ont été soigneusement analysés par notre équipe. Les dossiers sont validés par un Comité de sélection des projets. La sélection s'effectue sur quatre critères :

- **viabilité technique et administrative** du projet : il n'est pas question pour Enerfip de présenter un projet qui ne serait pas faisable ou dont les études techniques n'auraient pas été faites dans les règles de l'art.
- **viabilité économique** et solidité financière du projet : un audit financier approfondi est réalisé.
- **excellence environnementale** : ce critère est essentiel car il fait partie intégrante de la vision d'Enerfip.
- retombées **sociales et économiques locales** : pour être sélectionné, un projet doit s'insérer positivement dans un contexte local et ne pas avoir de retombée sociale néfaste. Un projet qui n'est pas accepté localement par la population n'a pas sa place sur Enerfip.

Le montant d'une collecte va de 50 000 € à 1 000 000 €.





Un projet citoyen en cours de collecte, dès maintenant !

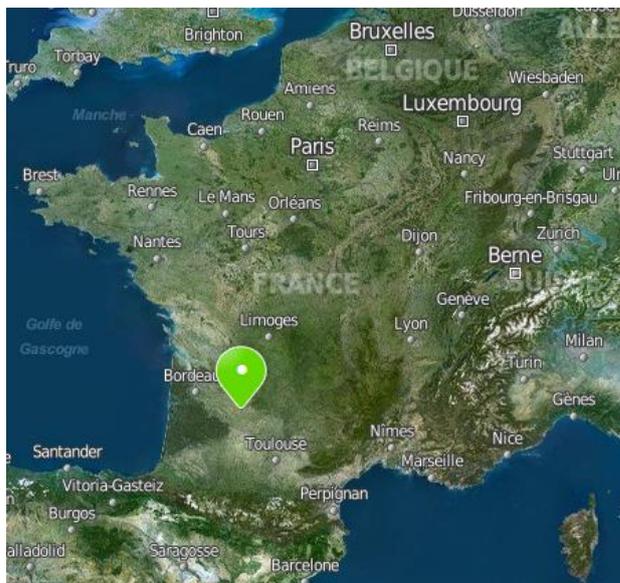
Luminis, centrale solaire dans le Lot et Garonne

La société Hurrison propose d'investir dans une centrale photovoltaïque de 245 kWc en exploitation depuis 2010.

Cette unité est située sur une ferme laitière à Saint Pastour et produit en moyenne 230 000 kWh/an d'électricité verte vendue à EDF via un contrat sur 20 ans.

Cette production couvre la consommation d'électricité de 80 foyers, soit environ la moitié du village. Durant la durée du projet, l'émission de près de 90 000 tCO2 sera évitée.

Hurrison est une société spécialisée dans la production d'énergie photovoltaïque. Elle est portée par deux entrepreneurs expérimentés de l'énergie solaire. Ils ont développé et exploité des projets photovoltaïques depuis 7 ans pour des grands groupes et pour compte propre.



La collecte sur Enerfip permettra à Hurrison de développer et financer de nouveaux projets de ce type.

Objectif : 50.000 € /// **Durée du prêt** : 5 ans
Taux d'intérêt*: 5%

**taux d'intérêt brut annuel, net de frais*



Investir sur ENERFIP, comment ça marche ?

Voir la vidéo ludique de présentation [ici](#) (durée 1'30").

Tout citoyen peut épargner sur Enerfip à **partir de 100 €**. Le processus d'investissement est sécurisé et très simple. Il est **sans frais pour l'investisseur**. C'est le porteur de projet qui prend en charge la commission d'Enerfip ainsi que les frais de transaction de notre partenaire bancaire.



Je choisis sur Enerfip un projet



J'investis (par CB, chèque ou virement), sur notre site sécurisé



Le projet produit de l'électricité verte



Le projet rembourse tous les ans une partie de l'argent investi et verse des intérêts sur mon livret enerfip



Je récupère cet argent très simplement par virement sur mon compte bancaire

OU



Je réinvestis dans de nouveaux projets l'argent disponible sur mon livret enerfip



Concrètement l'argent ne transite jamais par notre site, toutes les transactions sont gérées par notre **partenaire S-Money**, filiale du groupe **Banque Populaire-Caisse d'Epargne**.



Lors de l'inscription, un client répond à un questionnaire, ce qui permet à Enerfip de remplir ses obligations légales de CIP³ : vérifier que le client réalise des investissements correspondant à ses moyens et objectifs.

Aussitôt inscrit, le client devient titulaire d'un **Livret Enerfip**. Il retrouve sur ce livret l'historique des opérations réalisées, un résumé des intérêts perçus et les bénéfices environnementaux auxquels il a contribué. Depuis le Livret Enerfip, le client peut réinvestir dans de nouveaux projets ou virer l'argent disponible sur son compte bancaire personnel - sans frais.

Enerfip dispose de procédures très élaborées et de tous les moyens techniques pour sécuriser les données personnelles de ses clients.



³ Conseiller en Investissement Participatif, statut délivré et régulé par l'Autorité des Marchés Financiers.



Qui est derrière ENERFIP ?

Enerfip a été fondé par quatre amis qui sont aussi des **professionnels des énergies renouvelables**, experts techniques et/ou experts du financement de projets. L'équipe combine des expériences significatives dans toutes les étapes du développement, financement, de la construction et de l'exploitation de projets d'EnR.

C'est parce qu'ils ont été confrontés eux-mêmes aux problèmes de financement de projet d'EnR qu'ils ont imaginé Enerfip, solution sur-mesure pour les EnR.

Léo Lemordant, Président, est ingénieur de l'Ecole Centrale de Lyon. Il a notamment participé en tant qu'ingénieur principal au développement en phase amont de quatre projets hydro-électriques représentant 600 Mégawatt (MW) en Inde.

Julien Hostache, Directeur Général, est un entrepreneur aguerri et expert du développement et de l'exploitation de centrales solaires photovoltaïques (PV). Depuis 2008, il a mené à bien 230 projets (soit 21 Mégawatts-crêtes ou MWc) pour le compte de grandes entreprises du secteur ou pour son compte propre. Il a conduit la réalisation de la première centrale PV au sol de France. Julien est aussi un ancien rugbyman professionnel.

Edouard Dischamp, Responsable de la sélection des projets, a commencé une carrière dans la finance de marché avant de s'engager pour le développement durable. Depuis 2008, il a dirigé le développement et l'exploitation de 75 centrales solaires PV (pour 5 MWc) et d'une chaudière biomasse de 1.5 MW. Il gère pour plusieurs millions d'euros d'actifs dans les EnR.

Sébastien Jamme, Responsable administratif et financier, est diplômé de l'EDHEC. Il a été responsable administratif et financier du Groupe Velcan Energy pendant 8 ans. A ce titre il a entre autres préparé les dossiers de financement de centrales hydro-électriques en Asie et au Brésil (plusieurs dizaines de millions d'euros d'investissement).



Notre jargon

Nous utilisons souvent les abréviations ou acronymes suivants.

- EnR ou ENR : énergies renouvelables. En fait, c'est un abus de langage pour énergies d'origine renouvelables à savoir le soleil, la puissance mécanique du vent et de l'eau, la biomasse.
- PV : photovoltaïque. Principal procédé de conversion de l'énergie solaire en énergie électrique.
- MW et GW : mégawatt et gigawatt. Unités de puissance, 1.000.000 et 1.000.000.000 de watts. Votre ordinateur consomme une puissance de quelques dizaines de watts.
- MWc : mégawatt-crête. Unité de référence de la puissance d'une centrale PV. Il s'agit de la puissance avant conversion de l'électricité produite de courant continu en en courant alternatif.

Nous vous invitons aussi à visiter la page Lexique de notre site.

Contact

Léo Lemordant
Président-Fondateur

presse@enerfip.fr

+33 7 82 59 72 82



Facebook | Twitter | Google+ | LinkedIn | Viadeo
blog

